

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Onzième session
Genève, 13 – 17 mai 2013

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LE DÉVELOPPEMENT

Document établi par le Secrétariat

1. Il est rappelé que le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), à sa dixième session tenue à Genève du 12 au 16 novembre 2012, a décidé d'avancer dans l'organisation d'une Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement. Le paragraphe 10.j) du Résumé présenté par le président est libellé de la manière suivante :

“ Le comité a examiné deux documents concernant la *Conférence sur le développement et la propriété intellectuelle* (CDIP/10/16 et CDIP/10/17). Les délégations ont présenté leurs points de vue préliminaires sur les propositions. Certaines délégations ont présenté d'autres idées sur les modalités d'organisation de la conférence. Le comité est convenu que la conférence s'intitulerait “*Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement*” et qu'elle se tiendrait à Genève (Suisse). Il est également convenu que la conférence se tiendrait sur une durée de deux ou trois jours durant le deuxième semestre de 2013. Enfin, le comité est convenu de tenir une consultation informelle à participation non limitée dans un délai de trois ou quatre semaines suivant cette session afin de préciser davantage le thème et les modalités d'organisation de la conférence. Le Secrétariat établirait un document de fond sur la base des points d'accord généraux recensés par le comité. Les délégations ont été priées de soumettre des observations et des propositions par écrit avant la tenue de la consultation informelle. ”

2. Par conséquent, le président du CDIP a convoqué quatre réunions de consultation informelles à l'OMPI, ouvertes à tous les États membres, qui se sont tenues respectivement le 9 janvier 2013, le 24 janvier 2013, le 12 février 2013, et le 1^{er} mars 2013. Le Secrétariat a établi un premier document de fond, puis d'autres documents contenant des propositions de thèmes pour la conférence internationale, afin d'aider les États membres dans leurs discussions.

3. À la suite des consultations informelles, les aspects suivants de la conférence internationale ont été confirmés par les États membres :

TITRE

Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement

OBJECTIF

Examiner le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement aux niveaux national, régional et international – partage des données d'expérience et recherche de perspectives futures.

LIEU

Siège de l'OMPI, Genève

DATE ET DURÉE

La conférence internationale aura lieu les 14 et 15 novembre 2013 et durera deux jours, avec des heures de travail étendues. Le Secrétariat a été invité à structurer le programme de la conférence internationale en conséquence. (Note : la douzième session du CDIP aura lieu du 18 au 22 novembre 2013).

FORMAT ET THÈMES

La conférence internationale se déroulera sur deux jours et portera sur les six thèmes ci-après convenus par les États membres :

Thème 1: Développement économique et rôle de la propriété intellectuelle

Thème 2: Développement social et rôle de la propriété intellectuelle

Thème 3: Développement culturel et rôle de la propriété intellectuelle

Thème 4: Élaboration d'un système de propriété intellectuelle dynamique : partage des pratiques et mise au point de stratégies

Thème 5: Coopération mondiale au service de la propriété intellectuelle et du développement : le rôle de l'OMPI et d'autres acteurs essentiels

Thème 6: La propriété intellectuelle au service du développement : enjeux actuels et perspectives futures

Le Secrétariat a été prié d'élaborer le contenu de chaque thème et de consulter de façon informelle les coordonnateurs de groupe afin de prendre les dispositions finales concernant la conférence.

Les réunions auront toutes lieu en séance plénière. Chaque session réunira un animateur et deux conférenciers, pour des discussions guidées tenant compte des questions posées par les participants à l'animateur ainsi que de leurs observations avant et pendant les sessions. Les langues de travail seront le français, l'anglais et l'espagnol, et l'interprétation simultanée sera assurée dans ces trois langues.

CONFERENCIERS ET PARTICIPANTS

Le Secrétariat a été prié de sélectionner les conférenciers en tenant compte des principes d'équilibre géographique, de compétences appropriées et de représentation équilibrée des points de vue.

PARTICIPANTS

La conférence internationale sera ouverte aux États membres, aux organisations internationales intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux membres de la société civile. L'inscription pourra se faire à l'avance en ligne et en personne sur place.

RESULTATS ET COMMUNICATIONS

Un compte rendu factuel sera établi par le Secrétariat, qui résumera les principales discussions tenues lors de la conférence internationale et qui sera présenté à la treizième session du CDIP.

Une page Web comprenant des informations détaillées sur la conférence internationale sera spécifiquement créée sur le site Web de l'OMPI. Cette page Web sera utilisée pour mettre à disposition gratuitement tous les documents de la conférence, notamment le programme, la version écrite des exposés, les fichiers audio et vidéo des délibérations de la conférence et le compte rendu. Elle offrira également l'accès à une retransmission en direct des délibérations.

4. Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.

[Fin du document]